



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **21 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le quinze septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Yves LEMÉTAYER (procuration à Thierry BILLORE), Dany DAVID (procuration à Michel DUPONT), Olivier DUVAL (procuration à Michèle DEBONO), Jacques LECHEVALLIER (procuration à Michel MADORÉ), Patrick SIMON (procuration à Thierry DUPRAY), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Françoise COULOMBIER).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY** a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 15/09/2017

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/01 – CRÉATION DE SIX POSTES ET SUPPRESSION DE SEPT POSTES

Au titre de l'année 2017, 7 agents peuvent prétendre à un avancement de grade après avis de la CAP du centre de gestion.

Monsieur SÉVÊQUE précise que l'incidence budgétaire des ces promotions s'élèvera en 2018 à 3268,66€ charges comprises.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

de créer :

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

et de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2017

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/02 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2017

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de procéder aux écritures comptables suivantes :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – article 2151 – réseaux de voirie - 14 224.87 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours – article 238 – avances et acomptes + 14 224.87€

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/03 – DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME

Monsieur BARRÉ explique que la demande d'admission en non valeur concerne une taxe d'urbanisme due au titre de la construction d'une maison.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de refuser la demande d'admission en non-valeur de la somme de 1158,00 € due par Monsieur Christophe DESMEULEMESTER au titre de la taxe d'aménagement correspondant au permis de construire PC 50 002 12 W0005 et de demander au trésorier de mettre en place une procédure de saisie des biens à hauteur de la dette à recouvrer.

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/04 - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Monsieur BARRÉ détaille les informations transmises par le Département. Il précise que 12 613,86€ ont été versés à des agnelais en 2016 au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 3187,80 € en 2017.

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/05 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50 ET EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

Aucune observation n'étant émise,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et d'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50.

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/06 - CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2017

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'allouer une enveloppe totale de 375.00 pour récompenser les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris.

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/07 : OURAGAN IRMA : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE

Monsieur SÉVÊQUE propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma dans les collectivités d'outre-mer Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Monsieur DEPINCÉ se félicite de l'initiative et du choix de l'organisme retenu. Il émet le souhait que d'autres collectivités agissent comme Agneaux.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € au titre de l'opération « ouragan IRMA ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEBRUMAN interroge Monsieur le Maire sur le devenir des contrats aidés.

Monsieur SÉVÊQUE explique que la commune d'Agneaux, contrairement à certaines communes, certains syndicats ou encore le pôle enfance jeunesse de Saint-Lô Agglo n'est pas vraiment impactée par l'arrêt des contrats aidés.

Il fait observer que des demandes de dérogations ont été transmises au Préfet en vue de pallier les besoins les plus urgents pour ces services.

Monsieur SÉVÊQUE regrette que les collectivités soient informées brusquement de la réduction drastique des contrats alors qu'elles étaient jusqu'à présent fortement incitées par les services de l'État à recourir à ces contrats aidés. Il déplore l'absence de débat de fonds sur ce dossier.

Monsieur SÉVÊQUE ajoute que certains agents communaux ont été ou vont être recrutés à l'issue de contrats aidés ce qui témoigne de leur intérêt pour favoriser l'insertion professionnelle.

Monsieur HÉRY dénonce l'impact psychologique de la réduction des contrats sur les jeunes en difficultés qui pouvaient, par le biais des contrats, être aidés pour avancer dans la vie.

Monsieur SÉVÊQUE confirme que certains jeunes salariés des centres de loisirs de Saint-Lô Agglo ont débuté leur carrière par des Contrat d'Aide à l'Emploi.

En conclusion, les élus sont unanimes pour regretter le caractère brutal de la décision de l'État.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h00

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES A L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

- Madame LEGRAND annonce que quatre soudanais et un pakistanais, demandeurs d'asile âgés de 17 à 31 ans, sont installés dans un appartement de la Mouchette depuis le mois de mai 2017. Ils sont accompagnés par l'association Coalia. Le secours Populaire ainsi que la Banque Alimentaire leur viennent en aide.
Coalia a sollicité la mairie pour connaître les possibilités d'inscription dans des clubs sportifs de la commune. Agneaux Football Club et le club de la Gym Saint-Loise répondront prochainement aux demandes transmises pour certains d'entre eux.
Madame LEGRAND ajoute que ces personnes pourraient également apporter une aide pour effectuer des manutentions ou préparations de salles dans le cadre des manifestations organisées par des associations.
Monsieur HÉRY observe que les migrants remplissent les conditions requises pour s'inscrire aux Restos du Cœur de Saint-Lô.
- Madame LEGRAND annonce qu'une des deux familles syriennes a quitté Agneaux pour Saint-Lô.
- Monsieur SÉVÊQUE partage l'avis du groupe Ensemble pour Agneaux qui évoque dans son bulletin local, le bilan très positif des actions de la commission des affaires culturelles cet été. Il souligne la qualité des manifestations qui ont été très appréciées par les agnelais.
- Monsieur DEPINCÉ suggère que le budget de la commission des affaires culturelles soit augmenté pour lui permettre de poursuivre ses actions.
Monsieur BARRÉ précise que, compte tenu du transfert des compétences sport, petite enfance et enfance-jeunesse, le budget de la culture, avec la Médiathèque et l'école de musique, est devenu le plus important de la commune.
- Madame LAMAZURE présente la situation du groupe scolaire à la rentrée de septembre. 255 élèves, dont 88 répartis en 4 classes de maternelle et 167 répartis en 7 classes de primaire ont repris les cours le 4 septembre. 6 enfants de 2 ans ont effectué leur rentrée scolaire. Ils seront rejoints par 11 autres pendant l'année.
- Monsieur SÉVÊQUE annonce le recrutement d'un mécanicien, Monsieur Arnaud CHAPELIER, qui vient du SDIS 50. Il a pour mission principale d'entretenir l'ensemble du matériel de la collectivité.
- Monsieur SÉVÊQUE évoque la réhabilitation de la voirie du quartier de la Doucetière entreprise cet été en soulignant la qualité des travaux réalisés.

Alain SÉVÉQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			